



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 13 avril 2021

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absent excusé : Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 21-B15 - OPÉRATION SPÉLÉO-SECOURS - INDEMNISATIONS

Le samedi 29 août 2020, à 17h31, le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) a reçu une demande de secours pour un spéléologue blessé dans l'aven du « Cappucino » sur la commune de Gourdon.

Conformément aux dispositions spécifiques ORSEC « spéléo –secours », le CODIS a procédé à l'information de la préfecture des Alpes-Maritimes, engagé les moyens de commandement, ainsi que ses équipes spécialisées (14 spécialistes engagés).

Le Préfet a procédé aux réquisitions conformément aux dispositions de la loi sécurité civile, le renfort du Spéléo Secours Français a également été requis.

Ces derniers, conformément aux articles L.742-11 à 13 et L. 742-15 du code de la sécurité intérieure, bénéficient d'une indemnisation (frais de déplacement et compensation de perte de salaire) au titre des collaborateurs occasionnels du service public.

À ce titre, il vous est proposé de procéder au remboursement des frais de déplacement et d'amortissement des matériels utilisés qui s'élèvent à 855,48 € au profit du Spéléo Secours Français.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice (article 6251).

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à procéder au remboursement des frais de déplacement et d'amortissement des matériels utilisés qui s'élèvent à 855,48 € au profit du Spéléo Secours Français.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY

Fiche de signalement de l'alerte :

IDENTITÉ DE L'APPELANT : Adjointe conseiller technique spéléo secours Mme Guillon Audrey

DATE : 29/08/2020. **HEURE :** 17h31

LOCALISATION : GOURDON...AVEN CAPPUCCINO

NATURE DE L'ACCIDENT	Accident spéléo secours
ALERTE DE TYPE	Téléphonique Mme Guillon Audrey
RECENSEMENT DES VICTIMES	1
IMPLIQUES OU RETARD	Intervenants SSF06 : - Paul PETIPAS 29 corniche Frere Marc NICE Adriaan VAN ZETTEN 231 Av de la Lanterne NICE - Jean-Paul PONCELET 37 Av des Aloès ANTIBES - Bernard LAPLAUD 1600Route de St Jeannet ST JEANNET - Alexei COLUN 4 Av Francois Goby ST VALLIER DE THIEY - Joseph SERCH 32 bd Emile ZOLA GRASSE - Virginie LIZOTTE 32 bd Emile ZOLA GRASSE - Michel RADECKI Traverse des Bongainvillées les jardins de Tamanaco ANTIBES - Pierre MAZOUE 165 ch Lintier VALLAURIS - Alexandre VANDEKERKHOVE 31 av de la Clua NICE - Gilbert FERNANDES 17 traverse du Barri SOPHIA ANTIPOLIS - Denwal LE COQ 39 rue Bonaparte NICE Serge SANTANTONIO 68 ch des Gourguettes CANNES LA BOCCA

	<ul style="list-style-type: none">- Elsa LAMPSON 2 av Paul Montel NICE- Audrey GUILLON 6 ch des Salles CAGNES SUR MER- Loic GUILLON 6 ch des Salles CAGNES SUR MER- Pascal ARCHIMBAUD 28 route de Cagnes LA COLLE SUR LOUP- Renaud CARASSOU-MAILLAN 9 av Georges V NICE
--	---

le 29/08/2020



J-Yves ORLANDINI

Directeur Adjoint des Sécurité

Frais engagés par le SSF06

SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS

Etat récapitulatif des frais engagés

Intervention à Gourdon (06) - 29 aout 2020

Mise à jour: 09/09/2020

NOM - Prénom	Trajet A/R	nbre Km	puissance fiscale (CV)	Taux (€/km)	Total frais km	Autoroute	TOTAUX
GUILLON Audrey	Covolturage	0		0,000	0,00	0,00	0,00
RADECKI Michel	Antibes-Col de l'Ecre	74	9	0,601	44,47		44,47
FERNANDES Gilbert	Valbonne-Col de l'Ecre	54	6	0,574	31,00		31,00
PETIPAS Paul	Nice-cagnes/mer - Col de l'Ecre	100	7	0,601	60,10	1,60	61,70
MAZOUÉ Pierre	Vallauris-Col de l'Ecre	66	4	0,523	34,52		34,52
COLUN Alexei	Saint Vallier-Col de l'Ecre	32	4	0,523	16,74		16,74
APLAUD Bernard	Saint Jannet-Col de l'Ecre	78	7	0,601	46,88		46,88
ANZETTEN Adriaan	Nice-Col de l'Ecre	84	6	0,574	48,22	1,60	49,82
SARASSOU-MAILLAN Renaud	Nice-Col de l'Ecre	92	7	0,601	55,29	1,60	56,89
BUILLON Loïc	Cagnes sur Mer - Col de l'Ecre	68	8	0,601	40,87		40,87
ANDEKERKOVE Alexandre	Nice-Col de l'Ecre	107	7	0,601	64,31		64,31
ECOCQ Denwal	Nice-Col de l'Ecre	96		0,000	0,00		0,00
MONCELET Jean Paul	Antibes-Col de l'Ecre	66	5	0,548	36,17		36,17
ARCHIMBAUD Pascal	La Colle sur Loup-cagnes/mer - Col de l'Ecre	78	5	0,548	42,74		42,74
PERCH José	Grasse - cagnes/mer - Col de l'Ecre	130	7	0,601	78,13		78,13
LOTTE Virginie	Grasse - Col de l'Ecre	40	4	0,523	20,92		20,92
AMPSON Eka	Covolturage	0		0,000	0,00		0,00
ANTANTONIO Serge	Cannes- Col de l'Ecre	58	4	0,523	30,33		30,33
Total Frais de déplacement Individuels + transport matériel collectif		1223			650,68	4,80	655,48
Comité Départemental de Spéléologie des A-M	Forfait consommables utilisés pour l'opération ASV+ Gestion+ Transmissions+ Evacuation						200,00
MONTANT TOTAL DES FRAIS ENGAGES :							855,48

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SPÉLÉOLOGIE et de CANYON des A-M
 SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS des ALPES-MARITIMES
 Association Agréée de Sécurité Civile - Opérations de Secours en milieu souterrain
 SIRET 40276378300030
 speleosecoursfrancais.06@gmail.com